



Les 12 enfants admis à l'école des Jeunes sapeurs-pompiers de Cuges-les-Pins posent avec leurs parents et le maire venu les saluer pour leur engagement. PHOTOS D.C.

Une école ouvre pour douze petits pompiers

CUGES-LES-PINS

Ils monteront peut-être un jour sur la grande échelle et sauveront des vies. Une école de jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières de Cuges est née.

C'était jour de rentrée samedi pour les 12 premiers jeunes de l'école des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP 13) inaugurée en présence du maire de Cuges-les-Pins. Une promotion bien mixée de 7 filles et 5 garçons, âgés de 13 à 15 ans, qui ont réussi les épreuves de sélection sur leur capacité et leur motivation et ont décidé de s'engager pour 4 ans de formation dans cette section baptisée Jérôme Parent. Comme l'explique Philippe Petit, ancien colonel du Sdis et président des JSP des Bouches-du-Rhône, « leur formation se déroule chaque samedi matin avec 50% de sports, 40% de secourisme, de méthodes de lutte contre l'incen-

die et 10% d'instruction civique, de sécurité civile. C'est un plus qui s'ajoute à leur formation scolaire. »

« C'est une école de la vie »

Une particularité à Cuges-les-Pins, il y a plus de filles que de garçons. « Depuis 2 ans, on s'aperçoit de ce phénomène. Les filles sont plus mûres, plus motivées et bien souvent elles sont têtes de file en entraînant les garçons qui sont plus gamins. C'est un atout pour nous. » La première école remonte à 1978 à Marignane. « Aujourd'hui c'est la 33^e école des Bouches-du-Rhône grâce à la volonté du chef de centre et d'une équipe de sapeurs-pompiers très motivés pour former ces jeunes pendant 4 ans à la profession et à la passion du sauvetage. C'est un gros vivier de recrutement. On leur inculque nos valeurs, l'esprit de corps des sapeurs-pompiers », ajoute le colonel Petit.

« C'est une école de la vie pour la jeunesse qu'on critique beaucoup et à qui il faut donner la possibilité de s'exprimer, de trouver des repères. Ils le rendront plus

tard à la population de Cuges », se réjouit son maire Bernard Destrost (LR). Avec ses adjoints, il est venu saluer ces jeunes en rang parfait dans la cour de l'école élémentaire Simone-Veil. La JSP aura ses propres locaux d'ici l'an prochain. Cette inauguration est la concrétisation des efforts conjoints du Sdis 13, du colonel Grégory Allione, du colonel Petit, qui préside les JPS 13, et de l'équipe de Jean-Jacques Nicolai, le capitaine des sapeurs-pompiers de Cuges, avec le soutien du Département.

« Moi ce qui me plaît c'est le respect d'équipe et j'ai envie de faire pompier plus tard », explique Julien, 13 ans. « Les valeurs que porte cette école nous plaisent. Je vous dirais que ça donne même envie aux parents d'y être ! », sourit son papa très fier. « Moi je voulais faire du sport intelligemment et donc en étant dans cette école c'est tout à fait ce que je veux », confie Elisa, 14 ans, qui avec sa copine Lily disent avoir la vocation.

David Coquille

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

Var

toulonpub@lamarseillaise.fr



METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
DIRECTION PLANIFICATION TERRITORIALE ET PROJETS
URBAINS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
TOULON (PLU) ET CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES
ABORDS (PDA) POUR L'ANCIEN CERCLE NAVAL

Par arrêté en date du 09 octobre 2020, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ancien Ministre, décidait de l'ouverture d'une enquête publique unique concernant :

- d'une part la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme en vue de faire évoluer le PLU pour permettre l'aménagement du secteur Loubière Cadastre, la modification du secteur de Plan de Masse Montéty, diverses propositions et ajustements pour le règlement, l'actualisation de quelques emplacements réservés, l'enrichissement de l'inventaire du patrimoine, l'intégration de procédures antérieures (Mise à Jour n°11, Déclaration de Projet pour la Mise en sécurité du Faron, Délibération relative à la taxe d'aménagement) et la correction d'une erreur matérielle

- d'autre part la création d'un Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval situé 29 avenue Jean Moulin à Toulon

Cette enquête publique unique se déroulera du 09 novembre 2020 au 09 décembre 2020 inclus, soit pendant 31 jours, en l'Hôtel de Ville, 9ème étage.

Toute information concernant les dossiers et l'enquête publique unique pourra être sollicitée auprès de la Mairie de Toulon - Service Etudes et Planification - Avenue de la République, CS 71407, 83056 TOULON CEDEX.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers seront tenus à la disposition du public en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition, au 9ème étage de l'Hôtel de Ville, Service Etudes et Planification, les jours d'ouverture au public, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Les dossiers peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur Bernard ALTENBACH a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision de remplacement en date du 11 septembre 2020.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, des observations et propositions pourront être formulées sur un registre ouvert à cet effet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit au Commissaire-Enquêteur, en Mairie de Toulon :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique unique pour la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme et la création d'un Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407

83 056 TOULON CEDEX

- par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse électronique suivante : procedureplu@mairie-toulon.fr. Le dernier jour de l'enquête publique unique, les courriers électroniques seront enregistrés jusqu'à 16 heures 30.

En outre, Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire-Enquêteur, recevra personnellement les observations du public les 9, 17, 26 novembre 2020, le 1er décembre 2020 de 9 heures à 12 heures et le 9 décembre 2020 de 13 heures 30 à 16 heures 30, au 9ème étage de l'Hôtel de Ville.

Les observations et les propositions du public formulées sur le registre, transmises par voie postale, par voie électronique et celles reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête et sur le site Internet de la commune.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique unique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Toulon, Avenue de la République, CS 71407, 83056 Toulon Cedex, Service Etudes et Planification, 9ème étage, et sur le site Internet de la commune (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme) et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Bâtiment l'Hélianthe, 142 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon, 5ème étage, Service Planification Urbaine.

A l'issue de l'enquête publique unique, le Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération. Lors de cette approbation, le Conseil Métropolitain se prononcera également sur le projet de création de Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval.

Cet avis sera affiché en l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairies annexes aux lieux habituels, à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et publié sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée
Le Vice-Président délégué
Robert CAVANNA

N° 202001988